



CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 24 août 2022

PROCÈS-VERBAL

Conseillers en exercice : 19
Présents à la séance : 13
Qui ont pris part au vote : 17

Secrétaire de séance : Romuald HENRY
Heure début séance : 20h15
Heure fin séance : 21h45

M. le Maire ouvre la séance. Il salue les membres du Conseil Municipal présents.

M. le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, M. le Maire indique que le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Il désigne M. Romuald HENRY comme secrétaire de séance.

En préambule, M. le Maire fait part de quelques communications concernant la mairie et la CASDDV. Il complète sa présentation en faisant part des courriers de remerciement adressés à la municipalité depuis la dernière séance du conseil municipal.

M. le Maire débute l'ordre du jour en demandant l'accord aux membres d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir le conseil et l'assistance à maître d'ouvrage dans le cadre du projet de construction d'un complexe sportif. Les membres donnent leur accord pour ajouter ce point.

1. Attribution du marché public de travaux – rue des écoliers

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux membres la délibération N°05 en date du 17 février 2022 approuvant le montant des travaux d'aménagement de bourg de la rue des écoliers. Il précise que le montant des travaux a été estimé à 195 000.00 € H.T. (soit 234 000 € T.T.C.).

Suite à la consultation des entreprises mise en œuvre par un avis d'appel public à la concurrence, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 20 juin 2022 à 10h30 à la Mairie de Saulcy-sur-Meurthe pour l'ouverture des plis.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'entériner les conclusions et l'avis de la Commission d'Appel d'Offres concernant ces travaux en attribuant le marché à la SARL PASQUIER de Saulcy-sur Meurthe pour un montant de 159 980 € H.T. (soit 191 976 € T.T.C.).

M. le Maire indique que les choix se sont réalisés en s'appuyant sur l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix, l'avis de la CAO quant aux choix de l'entreprise. Il autorise également M. le Maire à signer tous les documents qui se rattachent à ce marché public.

2. Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue des Déportés (RD 58)

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal un projet d'aménagement global de la voirie relatif à la rue des Déportés, présenté à l'occasion du vote du budget primitif 2022.

Ce projet porté à la fois par la commune, la CASDDV et le Conseil Départemental des Vosges, consiste notamment à réaménager les trottoirs et intégrer une piste cyclable. Il concerne une distance d'environ 1 200 mètres linéaires.

M. le Maire ajoute que l'estimation des travaux est portée à 1 300 000 € H.T. (hors bande de roulement), enveloppe qui sera ajustée lors de l'étude d'avant-projet.

M. le Maire indique avoir sollicité plusieurs bureaux d'étude en vue de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet. Suite à cette consultation, il précise que la meilleure offre, tant sur le plan technique que sur le plan économique, s'avère être celle formulée par le groupe ACERE. Ce bureau d'études présente l'avantage de proposer des offres d'assistance complète, à savoir que la conception paysagère est incluse au projet VRD.

M. le Maire, après avoir exposé les différents éléments du projet, demande aux membres du Conseil Municipal d'attribuer :

- la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études du groupe ACERE de l'agence Vosges domicilié au 5 quartier de la Magdeleine à Epinal, pour un montant H.T. de 31 960 €, soit 38 352 € T.T.C., à compter du 1^{er} septembre 2022.
- la mission de conception paysagère à l'atelier INGAÏA, filiale du groupe ACERE, domicilié au 21 route de Bosserville à Saulxures Lès Nancy, pour un montant H.T. de 14 620 €, soit 17 544 € T.T.C., à compter du 1^{er} septembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des voix, le choix de ces deux experts pour l'étude de requalification de la rue des Déportés.

3. Conseil et assistance à maître d'ouvrage - Projet de construction d'un complexe sportif

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le projet de construction d'un complexe sportif sur l'ancien site « Hortifibres », présenté à l'occasion du vote du budget primitif 2022.

Il précise qu'une pré-étude du projet a été réalisée en 2021 et que le coût d'un équipement de ce type se situerait autour de 2 700 000 € HT (soit 3 240 000 € TTC).

Pour aller plus loin, M. le Maire indique que la commune est amenée à se faire accompagner d'un programmiste spécialisé dans ce type d'ouvrage afin d'obtenir :

- une étude de faisabilité,
- une assistance dans la recherche de financements et,
- un accompagnement technique dans la rédaction du DCE en vue de retenir après consultation, un bureau d'études de maîtrise d'œuvre (concours de Moe).

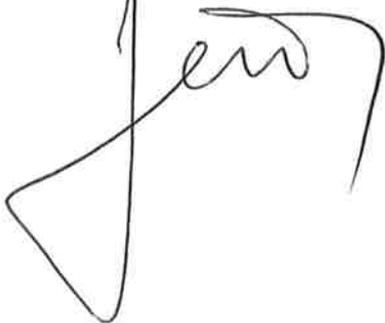
M. le Maire indique avoir sollicité plusieurs bureaux d'étude en vue de confier le conseil et l'assistance à maîtrise d'ouvrage de ce projet. Suite à cette consultation, il précise que la meilleure offre, tant sur le plan technique que sur le plan économique, s'avère être celle formulée par la société MP Conseil.

M. le Maire, après avoir exposé les différents éléments du projet, demande aux membres du Conseil Municipal d'attribuer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au bureau d'études MP Conseil domicilié 23 rue de la Haye à Schiltigheim, pour un montant H.T. de 23 050 €, soit 27 660 € T.T.C., à compter du 1^{er} septembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des voix, le choix de ce programmiste pour l'étude de faisabilité de la construction d'un complexe sportif rue des Déportés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21h45.

Le Maire,
Jacques JALLAIS



La secrétaire,
Romuald HENRY

